

**COMPTE RENDU REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 18 AVRIL 2016 à 20 Heures 00**

Etaient présents : Mmes et Mrs Bernard CHAVEROT, Véronique GILLOT, Gérard PUPIER, Gisèle GRANGE, Michel CROIZER, Véronique CROZET, Michel VIANNAY, Gérard PINATTON, Marie-Hélène TONIN, Hervé REY, Stéphanie CHAMBE, Jean MATHIEU, Catherine PEJU, Muriel CHENOUEAU-GAUTIER.

Absent ayant donné pouvoir : M.GOUGET

Secrétaire de séance : MH.TONIN

La séance est ouverte par la lecture du dernier compte rendu qui est accepté à l'unanimité.

**DOSSIER STADE :** Monsieur le Maire présente au conseil municipal le dossier de réfection du stade en gazon synthétique. Il précise que pour être homologable en catégorie 5 ou 6 il faut qu'il corresponde à une dimension règlementaire, ce qui nous oblige de prévoir un agrandissement par rapport à celui existant, donc un surcoût au niveau des travaux.

Il donne un argumentaire sur les points positifs et négatifs de ce terrain.

Le montant des travaux est de 423 432,50 euros HT auquel il convient d'ajouter les honoraires du bureau d'étude d'environ 16 000 euros HT et la mise aux normes de l'éclairage de 56 718,00 euros HT.

A ce jour les subventions estimées sont de 247 000,00 euros. D'autres subventions sont en attente de décision.

Un long débat s'engage sur ce dossier ainsi que sur les finances communales en général.

Bernard CHAVEROT explique le principe des nouveaux contrats triennaux du Département. Il précise que le stade étant inscrit dans le contrat triennal actuel, il est vital de saisir l'opportunité d'un bon financement. Les prochaines aides du département seront nettement moins favorables.

La question est posée sur le coût d'entretien d'un terrain synthétique. Il faut prévoir le travail d'un employé au moins 1 fois par mois et le passage d'une entreprise spécialisée 1 fois par an (environ 2 000 euros).

Monsieur le Maire demande de bien vouloir se prononcer sur ce dossier. Un vote à bulletin secret est demandé.

Présents : 14 + 1 pouvoir = 15

Pour : 12

Contre : 1

Blanc : 2

Le projet du stade est approuvé par le conseil municipal.

**SUBVENTIONS 2016 :** Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir fixer le montant des subventions 2016 :

- Association de fonctionnement de la bibliothèque : 700,00 euros
- Société de musique « La Montagnarde » : 700,00 euros
- CML (Cinéma Monts du Lyonnais) : 600,00 euros.

**FOURNITURES SCOLAIRES :** Le conseil municipal fixe à 55 euros par élève le montant des fournitures scolaires pour l'année 2016.

**DENEIGEMENT :** Le conseil municipal fixe à 36 euros l'heure de déneigement effectuée par les personnes extérieures à la commune.

**SYNDICAT DES EAUX :** Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'adhésion de 4 nouvelles communes au syndicat des eaux (Ste Foy l'Argentière, Montromand, Bussières et St Agathe en Donzy).

**Travaux des Commissions :**

- **Le conseil municipal prend connaissance :**
  - Du planning des états des lieux qui seront faits par les employés communaux (salle des fêtes, salle des sports et colonie).
  - Infiltration d'eau au restaurant : en attente d'un devis d'étanchéité.
  - Remise en route des pompes Dragor par les employés communaux.
  - Sortie fixée au 25 juin 2016 du conseil municipal et du conseil municipal d'enfants pour visiter les locaux du Département et la station de pompage de Grigny.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 h 30  
Prochain Conseil Municipal le Jeudi 26 Mai 2016 à 20 h 00

Tel : 04 74 70 13 07 - Fax : 04 74 70 20 39

Mail : mairie@montrottier.fr

